

MÉMOIRE SUR LA CIBLE DE RÉDUCTION DES GES À L'HORIZON 2030

MÉMOIRE DE RÉSEAU ENVIRONNEMENT
PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DES TRANSPORTS
ET DE L'ENVIRONNEMENT

21 OCTOBRE 2015

Table des matières

Table des matières	ii
Présentation de Réseau Environnement	1
1. Introduction	2
2. Commentaires généraux.....	2
3. Cible de 37,5 % sous 1990 d'ici 2030	5
4. Cibles particulières	6
5. Initiatives et mesures à mettre en place	10
6. Obstacles à l'atteinte de la cible 2030	14
7. Conclusion.....	16

Présentation de Réseau Environnement



Réseau Environnement est le plus important regroupement de spécialistes de l'environnement au Québec. Sa mission est de *promouvoir les bonnes pratiques et l'innovation en environnement*. Il réalise sa mission en regroupant des spécialistes de l'environnement, des gens d'affaires, des municipalités et des industries du Québec, afin d'assurer, dans une perspective de développement durable, l'avancement des technologies et de la science, la promotion des expertises et le soutien des activités en environnement en favorisant et en encourageant :

- les échanges techniques et commerciaux;
- la diffusion des connaissances techniques;
- le suivi de la réglementation;
- la représentation auprès des décideurs;
- l'assistance auprès des marchés internes et externes.

L'organisme représente plus de 2 700 membres à travers ses organisations, dont 350 entreprises et 250 municipalités œuvrant dans cinq principaux champs d'activités, soit la biodiversité, l'eau potable et les eaux usées, les sols et les eaux souterraines, l'air et les changements climatiques, ainsi que les matières résiduelles.

La particularité et la force de Réseau Environnement résident dans le regroupement de membres qui proviennent autant du secteur privé que public. Ces membres, réunis au sein de comités de travail, échangent sur leurs problématiques respectives et établissent des consensus, notamment sur les modifications législatives et réglementaires mises de l'avant par le gouvernement en matière d'environnement.

De plus, pour assurer une forte présence régionale au sein de l'Association, des présidents de comités régionaux, appuyés de nombreux bénévoles, assument le rôle de courroie de transmission entre les besoins et les aspirations des professionnels de l'environnement en région et les priorités de l'Association. Ainsi, chacun des neuf territoires suivants devient un lieu de débats sur les enjeux prioritaires : Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent/Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine, Capitale-Nationale/Chaudière-Appalaches, Côte-Nord, Estrie, Mauricie/Centre-du-Québec, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Outaouais et Montréal.

1. Introduction

Dans le cadre de la consultation particulière de la Commission des transports et de l'environnement, Réseau Environnement s'est penché sur la nouvelle cible de réduction des gaz à effet de serre (GES) du gouvernement du Québec de l'ordre de 37,5 % par rapport au niveau de 1990 en 2030. La réflexion de Réseau Environnement s'est amorcée il y a plusieurs années, avec la publication d'un mémoire en 2008 sur la cible de réduction des GES à l'horizon 2020 et d'un mémoire en 2013 sur la stratégie énergétique du gouvernement du Québec. Le présent mémoire a été rédigé en suivant le cadre proposé par le document de consultation préparé par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

2. Commentaires généraux

Il a été démontré à plusieurs reprises qu'il y a urgence d'agir afin de réduire les coûts engendrés par les changements climatiques. Le document de consultation mentionne qu'une réduction des émissions de GES de 10 Mt serait aisée à atteindre tandis qu'une cible de 5 Mt additionnelle nécessiterait des mesures novatrices et plus vigoureuses. La question n'est ainsi pas de savoir si des mesures novatrices et plus vigoureuses doivent être mises en œuvre, mais plutôt comment.

Réseau Environnement est d'avis qu'une transition accélérée vers des énergies propres et renouvelables est une nécessité et supporte la vision à long terme d'un Québec sans pétrole. Les efforts doivent être orientés afin de diminuer notre consommation d'hydrocarbures, avec un accent particulier quant aux formes les plus polluantes des hydrocarbures, notamment le mazout lourd, le coke de pétrole et le charbon. Nos habitudes de consommation doivent également être transformées en profondeur, pour réduire notre consommation de produits dérivés du pétrole à usage unique, comme les bouteilles, les sacs et les pellicules de plastique. Nous sommes conscients que cette transition ne sera pas instantanée.

La sensibilisation des élus et du public demeure un enjeu d'importance, puisque l'action passe nécessairement par la connaissance et l'information. La sensibilisation doit s'effectuer avec l'objectif d'augmenter la mobilisation, briser les barrières à l'inaction et changer les perceptions à l'égard des émissions de GES. Il est également important qu'une campagne de vulgarisation des effets du marché du carbone soit mise sur pied, puisque la perception du public, justement, est orientée à l'égard de celui-ci comme s'il

s'agissait d'une taxe comme une autre, quand en réalité il s'agit d'un levier formidable dans l'atteinte des cibles de réduction des GES.

L'économie verte, grand moteur de la réduction des GES, constitue une opportunité économique de développement d'une grappe industrielle d'avenir et novatrice. À ce titre, le marché du carbone mis en place par le gouvernement est un outil essentiel au sein de cette économie verte en plein essor. C'est le moment de lui donner l'impulsion nécessaire pour en décupler les retombées. Cette opportunité doit guider l'action gouvernementale qui doit être faite de façon concertée avec les acteurs. Cette action doit être prévisible et doit guider le marché dans sa transformation. Les entreprises émettrices de GES et les promoteurs de projets de réduction ont besoin d'avoir dès à présent une idée claire des conditions réglementaires qui vont être appliquées après 2020 en lien avec le marché du carbone. Les méthodes de calcul des droits d'émissions gratuits sont de l'intérêt de tous de connaître le plus rapidement.

En lien avec le marché du carbone, l'Association souhaite souligner l'importance de favoriser la génération de crédits compensatoires au Québec, afin de favoriser l'achat de ceux-ci au Québec. Le contexte du marché du carbone offre une opportunité de devenir exportateur de crédits compensatoires plutôt qu'importateur. Les revenus tirés de la vente de crédits compensatoires résulteront en des investissements faits au Québec, permettant de transformer notre économie et nos milieux de vie.

Il est donc recommandé d'annoncer dès maintenant que les protocoles seront encore en vigueur après 2020 et d'en développer de nouveaux. Il faut de plus développer des outils financiers (ex. : garanties de prêts carbone avec IQ) permettant de financer les projets de réduction qui nécessitent une période d'amortissement plus importante que l'échéance de 2020. Le secteur des technologies propres est un catalyseur de solutions pour l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques (PACC) et il importe de mettre en place un groupe de travail interministériel/industrie du carbone afin de prioriser et de favoriser l'éclosion dès 2016 de grappes industrielles du carbone et la commercialisation de ces dernières.

Le *California Air Resources Board*, l'agence de protection environnementale californienne responsable de la mise en œuvre du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), a identifié quatre protocoles pour l'émission de crédits compensatoires générés par des projets, notamment :

1. La destruction de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO);
2. La destruction des émissions provenant des troupeaux de bétail;

3. Les émissions des forêts américaines;
4. La reforestation des forêts en milieu urbain¹.

Le Québec, en contrepartie, a adopté les trois protocoles suivants :

1. Recouvrement d'une fosse à lisier – Destruction du CH₄;
2. Lieux d'enfouissement – Destruction du CH₄;
3. Destruction des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) contenues dans des mousses isolantes ou utilisées en tant que réfrigérant provenant d'appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation.

Le Québec et la Californie, malgré un marché commun, n'ont donc pas les mêmes protocoles régissant les projets générateurs de crédits compensatoires. Nous saluons le travail du gouvernement du Québec pour ajouter d'autres protocoles, notamment les deux protocoles en cours d'élaboration, le premier visant le captage et la destruction du méthane des mines de charbon et le second portant sur le boisement et le reboisement forestier.

Un objectif concret d'appui à l'objectif général de réduction des GES serait d'intégrer des protocoles en lien avec la gestion des matières résiduelles dans le SPEDE. Réseau Environnement est d'avis que les protocoles doivent être multipliés, comme ils constituent un pilier de la nouvelle cible de réduction des GES à l'horizon 2030, et nous soutenons la démarche gouvernementale dans l'élaboration de ceux-ci. Nous réitérons notre appui et notre support à l'élaboration des protocoles du SPEDE et sommes disponibles pour que le gouvernement s'appuie sur l'expertise des membres de Réseau Environnement. Il a d'ailleurs été annoncé récemment que l'Ontario a décidé de faire participer des consultants externes à l'élaboration des protocoles de crédits compensatoires. Le Québec pourrait suivre cette voie afin d'accélérer l'adoption de protocoles multiples et Réseau Environnement est à l'entière disposition du gouvernement dans ce genre d'exercice.

Réseau Environnement tient enfin à souligner que l'atteinte de nos cibles de réduction des GES passe nécessairement par une politique énergétique qui fait une part

¹ Dumont, J. (2013). *Le marché du carbone du Québec (SPEDE) : analyse et enjeux*. Université Sherbrooke.

https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais_2013/Dumont_J__2013-06-10_.pdf

importante aux énergies renouvelables. À cet effet, le plan d'action en électrification des transports révélé le 9 octobre dernier constitue une étape importante et favorable de la future politique énergétique.

3. Cible de 37,5 % sous 1990 d'ici 2030

Réseau Environnement accueille très favorablement l'annonce de la cible de réduction de 37,5 % de réduction d'émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030 faite par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur David Heurtel.

Le Québec étant déjà engagé dans l'atteinte d'une cible de réduction des GES de 20 % en dessous de 1990 d'ici 2020, l'objectif 2020 constitue plus de la moitié du chemin à parcourir d'ici 2030 avec la cible proposée. Cependant, compte tenu du contexte déjà très favorable de production d'électricité au Québec, il ne faut pas sous-estimer cet objectif ambitieux et se donner les moyens concrets de l'atteindre. En plus de réitérer clairement la volonté gouvernementale de lutter contre les changements climatiques, cette cible ambitieuse de réduction des GES permettra de confirmer la position du Québec comme chef de file dans la décarbonisation de l'économie.

Cette cible est cohérente avec l'engagement du CGNA-PMEC de réduire à l'horizon 2030 les émissions de GES de 35 à 45 % des adhérents. Une cible dans la fourchette inférieure de cet intervalle est adéquate pour le Québec qui fait déjà sa part et fait partie des premiers de classe en matière de réduction des GES. Considérant les émissions déjà faibles du Québec comparativement aux autres États de l'Amérique du Nord, la marche est d'ailleurs plus haute à franchir.

Cette cible ne doit pas être isolée et elle doit prendre en considération et s'inscrire dans l'objectif plus large de réductions conjointes avec l'Ontario et la Californie de 80-90 % d'ici 2050. Ceci envoie à la fois un signal que les émissions ne sont pas contraintes par les frontières et qu'il faut établir des plans et des objectifs de longue durée.

Le dernier inventaire québécois des GES, sur lequel s'appuie le document de consultation, date de 2012. Un effort supplémentaire devrait donc être mis en œuvre pour que les données les plus récentes possibles soient utilisées pour faire un suivi serré de l'atteinte de la cible de 37,5 %.

En travaillant dès maintenant à l'atteinte de la nouvelle cible de réduction des GES, le Québec obtiendra un gain économique et avantage concurrentiel qu'on peut envisager dès maintenant avec les outils actuels. Le Québec obtiendra aussi une reconnaissance à titre de leader environnemental de classe mondiale s'il se positionne dès maintenant à

titre de leader de la transition énergétique et qu'il développe rapidement et intelligemment les filières industrielles de l'économie verte. Tel que mentionné plus haut, la création du marché du carbone et le Fonds vert sont des outils essentiels dans cette démarche et participe à l'avancement du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques.

À titre d'inspiration, soulignons, la Californie où un Fonds, similaire en apparence au Fonds vert du gouvernement du Québec, finance trois types de projets :

1. Communautés durables et transport propre;
2. Efficacité énergétique et énergies propres;
3. Ressources naturelles et détournement des déchets, dit de « *waste diversion* »;

Sous le troisième type de projets (ressources naturelles et détournement des déchets), 25 millions de dollars US ont été octroyés pour financer des projets de détournement des déchets. Un programme vise spécifiquement la valorisation des matières recyclées : le *Recycled Fiber, Plastic, and Glass Grant Program*. Le projet permet de financer la construction, la rénovation ou l'expansion d'installations californiennes valorisant du contenu recyclé, incluant l'achat d'équipements pour traiter ces matières. En encourageant ainsi la valorisation des produits recyclés, le Québec pourrait se tailler une place de choix mondialement en développant un nouveau secteur industriel tirant profit de la seconde vie donnée au verre et au plastique.

4. Cibles particulières

Réseau Environnement est d'avis que le gouvernement doit se doter de cibles particulières pour les secteurs concernés et certaines formes d'énergie.

Consommation de pétrole

Dans le contexte québécois, soit de l'importation de la totalité du pétrole consommé, la réduction de la dépendance au pétrole est primordiale. À la cible de réduction des émissions de GES devrait donc s'ajouter une cible complémentaire de réduction de la consommation de produits pétroliers. Quant à la valeur de cette cible, elle devrait être à tout le moins égale à la réduction d'émission de GES (37,5 %), voire plus en raison des impacts économiques positifs de réduire la consommation de pétrole et l'utilisation de l'auto solo. On parle ici notamment de l'impact positif sur la balance commerciale liée à l'importation du pétrole et des voitures, sur les coûts de santé liés à l'inactivité physique et les coûts en infrastructure d'un aménagement du territoire peu dense.

Transports

Étant donné que le secteur des transports est le principal émetteur de GES avec 47,4 % des émissions globales et que ce secteur a enregistré la pire variation des dernières années — avec une augmentation des émissions de GES de 26 % depuis 1990 — nous estimons que le Québec devrait se doter d'un objectif particulier de réduction des GES dans le secteur des transports. Cet objectif devrait être associé d'un plan d'action ambitieux qui identifie les actions à entreprendre au court, moyen et long terme afin de réaliser les réductions ciblées dans le secteur des transports.

Réseau Environnement suggère également que le gouvernement poursuive, et même continue d'accélérer ses efforts en ce qui a trait à l'électrification des transports. L'électrification des transports est une belle voie pour le Québec compte tenu des surplus provenant de l'hydroélectricité et des objectifs de réduction de GES. Réseau Environnement tient à souligner l'apport concret du Plan d'action d'électrification des transports récemment révélé. Il est également important d'encourager des initiatives visant le transport en commun et particulièrement celles qui favorisent le passage d'un transport utilisant des carburants fossiles vers des transports à faible empreinte carbone.

Toutefois, il est important de souligner que l'électrification des transports n'est pas la solution unique. L'Association recommande au gouvernement de viser une réduction globale de l'empreinte environnementale du secteur des transports, sans favoriser une technologie ou une source d'énergie. Cette cible devrait être accompagnée d'un objectif de réduction des émissions de la flotte totale de véhicules au Québec et miser sur un système de « bonus-malus » pour favoriser les véhicules à faible émission et pénaliser ceux à fortes émissions, comme il se fait déjà en Europe. Ce système pourrait d'ailleurs s'autofinancer. Certaines des avenues les plus porteuses devraient être identifiées et leur développement supporté plus particulièrement afin que le Québec prenne sa place dans cette course à l'innovation.

Une réduction globale de l'empreinte environnementale du secteur des transports permettra d'encourager non seulement les voitures électriques, mais aussi :

- Le transport collectif : Il est aussi important d'établir des cibles gouvernementales dans ce domaine, notamment en lien avec l'aménagement et l'organisation du transport urbain (kilomètres de voies réservées, kilomètres de pistes cyclables, etc.).

- L'inclusion de biocarburants avancés dans l'essence et le diésel. Les biocarburants avancés font appel à de nouvelles technologies qui peuvent produire de l'éthanol, du biodiesel ou d'autres biocarburants, à partir de matières non conventionnelles, c'est-à-dire autres que celles riches en sucre comme le maïs et la canne à sucre par exemple. Le Québec possède plusieurs atouts qui favorisent le développement de ce secteur émergent et créateur d'emplois, ainsi que des entreprises qui œuvrent déjà dans ce secteur.

Matières résiduelles

Réseau Environnement est d'avis qu'une réduction jusqu'à 90 % des émissions de GES pour le secteur des déchets est possible via l'élimination de l'enfouissement de la matière organique par la valorisation énergétique, la biométhanisation ou le compostage. Cela constituerait une réduction de 5 % des émissions globales de GES. Cette amélioration est possible comme le captage des biogaz en LET atteint 50 à 70 % au maximum des GES émis sur la durée de vie d'un site.

Hormis les matières organiques pour lesquels il existe déjà une cible, il est important d'établir des objectifs en lien avec les autres matières résiduelles, y compris les résidus ultimes, dans une optique globale de respect de la hiérarchie des 3RV. Plusieurs technologies existent aujourd'hui permettant de transformer ces résidus en énergie, en biocarburants et en produits chimiques verts. Le MDDELCC demande actuellement aux entreprises de démontrer l'efficacité énergétique de la technologie prônée avant d'en permettre l'utilisation. Or, Réseau Environnement constate que les analyses du cycle de vie démontrent que les technologies de valorisation énergétique proposent un meilleur rendement que l'enfouissement, notamment en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

De plus, la valorisation énergétique peut permettre le recyclage de métaux qui seraient autrement enfouis et des mâchefers qui peuvent servir de matériaux de construction et de remblai. Il faut donc considérer que le gisement des déchets ultimes en tant que matières premières est à l'heure actuelle sous-utilisé, car beaucoup de ces matières continueront d'être enfouies sans valorisation énergétique.

Enfin, cette méthode permet de résoudre de façon définitive et totale la problématique des sites d'enfouissement, lesquels ne font que reporter aux générations futures la vraie solution à la gestion des déchets. Elle permet, si on l'applique de façon adaptée au contexte du Québec, de réduire, de façon très importante, les coûts impliqués dans le traitement des matières résiduelles tout en générant des revenus de la vente de l'énergie, de biocarburants, de produits chimiques verts et autres produits.

La filière industrielle de la gestion optimale des halocarbures aura aussi un impact et une contribution importante pour l'atteinte des objectifs de 2020 et de 2030. La mise en œuvre de la responsabilité élargie des producteurs (REP) sur les appareils froids, l'ajout des HFC et des HCFC des appareils froids d'origine domestiques à l'intérieur du protocole 3 actuel, l'ajout de protocoles pour le remplacement, la prévention et la détection de fuites d'halocarbures et l'harmonisation des normes environnementales avec la Californie, permettent des réductions générées aux États-Unis ou dans d'autres pays par les entreprises Québécoises. Ce sont autant d'éléments permettant de générer des retombées durables pour le Québec.

Ces actions permettent, dès 2016, d'éviter des émissions de GES au Québec d'au moins 500 000 t éq. CO₂/an. Par exemple, dans l'état actuel du protocole 3, cette filière génère 220 000 t éq. CO₂/an de crédits compensatoires WCI pour nos émetteurs québécois. En modifiant le protocole pour y ajouter les HFC et HCFC, le nombre de crédits compensatoires disponibles pour nos grands émetteurs pourrait augmenter à environ 300 000 t éq. CO₂. Ces quantités sont basées uniquement sur le potentiel québécois. Comme le protocole 3 est valide pour tout le Canada, le potentiel pourrait être multiplié par 4 en plus de la poursuite des retombées associées à l'exportation hors Québec du savoir-faire et des technologies propres du Québec. En fin de compte, il faut également noter que les revenus provenant du carbone permettent de réduire les coûts de la mise en place d'une REP sur les appareils froids domestique et donc des éco frais qui seront assumés par les consommateurs.

Foresterie

Une cible particulière pour le domaine forestier doit être établie. Il faut reconnaître l'impact de la tordeuse des bourgeons d'épinette (TBE) sur le PACC et la contribution importante que pourrait avoir l'intégration d'un protocole sur la lutte à la TBE. La Colombie-Britannique, qui est aux prises avec un problème similaire avec la « pine beetle », a mis en place via le Pacific Carbone Trust (PCT) une série d'opportunités d'investissement pour des solutions innovantes à l'épidémie admissible au marché carbone. Il est possible de saisir dès maintenant l'opportunité de favoriser la mise en œuvre d'une filière industrielle structurante dans ce secteur permettant d'accroître nos interventions dans la forêt tant publique que privée. Ce secteur est générateur de crédits compensatoires à faible coût et pourrait constituer une source de financement importante pour le secteur forestier.

Cependant, il importe de favoriser un comité de travail interministériel dès maintenant considérant les échéances associées à l'opérationnalisation d'une telle filière. Un protocole pourrait générer une filière technologique conduisant à des investissements

conséquents et à la création d'emplois spécialisés. Enfin, plusieurs centaines d'emplois forestiers pourraient en découler par les interventions de récolte de bois affecté par la tordeuse, des projets de réhabilitation et de reforestation, etc. le tout financé en partie par le marché du carbone. Il s'agit de projets structurants pour le Québec considérant les moyens financiers additionnels créés. En intégrant un protocole sur la lutte à la TBE il serait possible de générer de 60 000 à 250 000 t éq. CO₂/an de réductions à un coût inférieur à 10 \$/ t éq. CO₂.

Efficacité énergétique

Une cible particulière d'intégration de l'efficacité énergétique nous apparait comme essentielle. Les principaux bénéficiaires des investissements en efficacité énergétique sont les secteurs du bâtiment et de l'industrie, tels que définis dans le document de consultation. Au premier chef, des mesures d'intégration de l'efficacité énergétique avec réduction à la source, la récupération, la mutualisation et la symbiose sont essentielles. Après avoir épuisé les mesures d'intégration mentionnées précédemment, certaines industries dépendantes des énergies thermiques devraient pouvoir obtenir le soutien du gouvernement dans la conversion de leurs équipements vers l'utilisation de sources renouvelables d'énergie thermique, par exemple les biocarburants et la biomasse.

5. Initiatives et mesures à mettre en place

Réseau Environnement est d'avis qu'une multitude de mesures peuvent être mises en place. La majorité des mesures sont autofinancées et même profitables, tandis que toutes ont des impacts économiques indirects, avec un effet sur la fluidité des transports, la densité urbaine et la santé publique par exemple.

Réseau Environnement propose donc les mesures suivantes :

De façon générale

- Mettre en place une procédure d'accompagnement des acteurs dans leurs projets de réduction des GES, dans tous les secteurs. Cela favoriserait le nombre d'acteurs sur le marché du carbone et la génération de crédits compensatoires au Québec. Cette procédure d'accompagnement doit sensibiliser et publiciser auprès des gestionnaires les programmes incitatifs existants. La mise en place de programmes doit absolument venir avec la mise en place de services d'accompagnement à l'échelle régionale pour en assurer un déploiement optimal;

- Accroître les ressources techniques et financières du MDDELCC en allouant des budgets provenant du Fonds Vert pour la mise en œuvre rapide de protocoles de crédits compensatoires;
- Favoriser l'accès à un guichet unique aux promoteurs afin qu'ils puissent réaliser les représentations nécessaires pour implanter leur projet de réduction. Plusieurs ministères étant impliqués, en plus de plusieurs directions du MDDELCC, les promoteurs ne s'y retrouvent pas et peinent à respecter leurs échéanciers, leurs budgets et à sécuriser une vision durable et viable du modèle d'affaires nécessaire au projet de réduction;
- Mettre en valeur le programme Empreinte Carbone pour que le Québec se démarque au niveau mondial, attire les investisseurs et favorise la commercialisation en présentant la valeur écologique du produit comme aspect de valeur ajoutée;
- Développer les outils fiscaux permettant aux municipalités de participer activement à la réduction des GES. Les outils actuels les rendent dépendantes du développement immobilier et à l'étalement urbain, exactement à l'inverse de la direction qu'impose une réduction des émissions de GES. Par exemple, selon un concept similaire à la redevance à l'enfouissement, une ristourne calculée en fonction de l'accessibilité par la marche à pied ou d'un indicateur représentant la dépendance à la voiture des municipalités serait un incitatif additionnel et financier pour les municipalités;
- Demander aux grandes entreprises un bilan de carbone régulier – idéalement aux ans, mais au plus aux trois ans. Ce bilan devrait être rendu obligatoirement public;
- Engager les négociations nécessaires avec le gouvernement fédéral afin d'éliminer le financement des énergies fossiles. Le secteur des énergies renouvelables devrait minimalement recevoir 20 % du montant total des subventions versées au domaine des énergies fossiles.
- Internaliser les externalités dans leur ensemble et au-delà du prix du carbone. Ceci veut dire que le calcul du coût d'une action et de l'inaction en matière de réduction des GES doit prendre en considération tous les facteurs. Ceci inclut de façon non exhaustive l'impact social des technologies et des projets, les impacts sur la santé publique, etc. Internaliser ces paramètres est la seule façon d'évaluer correctement l'impact d'une technologie et d'une décision, puisque

certains effets de l'action environnementale sont intangibles, mais demeurent quantifiables et non négligeables.

Industrie

- Mettre sur pied un programme incitant les industries en région éloignée à utiliser des énergies renouvelables;
- Encourager les projets de cogénération industrielle lorsqu'une efficacité prouvée d'au moins 60 % est démontrée;
- Mettre sur pied un programme de subvention de remplacement des sources fixes d'émission (principalement énergies fossiles utilisées pour le chauffage et les procédés) par des systèmes d'énergies renouvelables non conventionnelles. Ce geste doit s'accompagner par la remise en place du programme ÉcoPerformance ou le développement de programmes équivalents. Les programmes doivent aussi être simplifiés de manière à ne pas être accessibles qu'aux grands émetteurs;
- Mandater les institutions d'enseignement (typiquement les cégeps et dans une certaine mesure les universités) à créer de nouveaux programmes afin de former de la main-d'œuvre compétente dans les secteurs de l'efficacité énergétique, des technologies propres et de l'environnement;
- Intégrer dans la démarche d'élaboration de protocoles l'implication active des intervenants qui seront appelés à mettre en œuvre les projets de réduction et qui vont soumettre les rapports de vérification issus des protocoles. Chaque protocole permet de développer et de catalyser un secteur industriel spécifique en implantant des technologies propres génératrices d'investissements et d'emplois spécialisés. Il faut reconnaître l'expertise des entreprises innovantes du Québec et établir un dialogue directement avec elles afin d'accélérer la mise en place des projets et surtout de saisir les modèles d'affaires qui sous-tendent les protocoles. Chaque protocole devrait avoir son plan d'affaires qui quantifie les bénéfices pour le Québec ainsi que les conditions nécessaires à son succès.

Bâtiment

- Multiplier les initiatives visant l'intégration des mesures d'efficacité énergétique de manière coercitive, incitative, ou juste attractive (aides financières, crédit d'impôt, certification, etc.);

- Resserrer la législation, la réglementation et les codes en efficacité énergétique dans les bâtiments et les rendre évolutifs;
- Instaurer progressivement une cote énergétique produite lors de la vente d'un immeuble;
- Rétablir les crédits d'impôt Éco-Rénov et Logi-Rénov pour la rénovation de bâtiments pour les travaux visant à améliorer le bilan environnemental uniquement.

Matières résiduelles

- Repenser la logistique de collecte des déchets afin de réduire le transport. Il y a d'ailleurs concernant les matières organiques un problème d'accès au gisement, puisque la collecte génère beaucoup de GES via les camions mis sur les routes, mais les résultats de cette collecte ne sont pas à la hauteur des attentes. La matière n'est pas au rendez-vous;
- Exiger une obligation de résultat en matière d'élimination de l'enfouissement de la matière organique, plutôt qu'une obligation de moyens telle que présentement en vigueur. Actuellement pour les arrondissements de Montréal, les matières organiques qui sont collectées sont envoyées sur une plateforme de compostage à l'air libre et le compost est de tellement mauvaise qualité qu'il est utilisé comme matériaux de recouvrement dans le LET. À l'inverse, pour les matières organiques enfouies les GES sont collectés dans une forte proportion et transformés en biogaz;
- Exiger la quantification des émissions de GES des installations de traitement des matières résiduelles (incluant les plateformes de compostage);
- Exiger le bilan GES dans les plans de gestion des matières résiduelles et fixer des objectifs de réduction des émissions de GES dans ceux-ci;
- En tout respect de la hiérarchie des 3RV, encadrer le secteur de la valorisation énergétique et favoriser le développement des technologies dans ce domaine.

Transport

- Améliorer la conduite automobile des particuliers et du transport routier. Ceci permet une réduction de la consommation d'essence. Une campagne de sensibilisation auprès des conducteurs en général directement appliquée dans les centres de formation à la conduite pourrait être mise sur pied. Nous

soulignons, pour le transport routier de marchandises, l'application du programme Ecoconduite du BEIE accompagné du programme de suivi de Camo-Route qui est une mutuelle de formation. Cette seule voie permettra de sauver en moyenne 5 % sur la consommation et les émissions de GES. Un programme de suivi est essentiel, car cela assure la pérennité des résultats;

- Réduire le trafic dû à la présence de camions sur les routes en développant le système de voie ferrée entre l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. Cela bénéficierait d'une action favorable au transport intermodal et l'amélioration du réseau ferroviaire régional. Une voie ferroviaire double entre l'Ontario et le Nouveau-Brunswick permettrait d'éliminer une part importante de trafic de transit sur les routes du Québec. Ce trafic de transit cause l'usure prématurée des routes et est 7 fois plus intense en matière d'émission de GES que le transport ferroviaire. La mise en place d'un monorail électrifié permettant à la fois le transport commercial et passager entre les grands centres du Québec est également une avenue prometteuse pour réduire le trafic routier. Il est d'ailleurs essentiel de repenser la logistique du transport, des matières premières aux produits finis, afin d'optimiser et réduire les déplacements comme il est proposé par les chercheurs se penchant sur l'idée d'un Internet Physique;
- Adopter une loi qui encourage l'achat de véhicules électriques;
- Supporter le développement de moyens de transport en commun éliminant l'usage de carburants fossiles;
- Améliorer le financement du transport en commun, comme c'est un obstacle majeur auquel font face les villes de moyennes et de petite taille;
- Soutenir les efforts de R&D dans le secteur des biocarburants avancés, incluant le développement de nouveaux types de biocarburants, la valorisation de produits recyclés et la construction d'usines commerciales à pleine échelle. L'établissement d'une norme provinciale pour le contenu minimum de biocarburants et le déploiement de pompes offrant davantage de biocarburants sont également recommandés.

6. Obstacles à l'atteinte de la cible 2030

Le succès de l'atteinte de la cible réside dans les détails. Dans l'état actuel du document de consultation, il y a très peu d'information sur les moyens à mettre en œuvre. D'après l'expérience de Réseau Environnement, cela est de nature à rendre les acteurs

économiques très inconfortables et le plus souvent dans l'impossibilité de collaborer efficacement, car l'incertitude peut grandement nuire aux affaires. Réseau Environnement encourage vivement le gouvernement à s'atteler très rapidement après la rencontre de Paris à engager ses ressources dans l'élaboration et la communication des détails de la mise en œuvre de l'atteinte de la cible à travers les règlements et les programmes.

De façon plus spécifique, Réseau Environnement a identifié les obstacles suivants dans l'atteinte de la cible de réduction des GES à l'horizon 2030 :

- Le manque d'éducation et de sensibilisation de la population aux avantages environnementaux et économiques d'une transition énergétique et d'une modification de nos habitudes de vie;
- Des énergies fossiles abordables, défavorisant l'émergence de solutions écologiques compétitives et les investissements nécessaires. Certaines énergies à très fort potentiel calorifique (mazout lourd, coke de pétrole, etc.) sont très polluantes, mais très peu coûteuses. Certains outils fiscaux sont à explorer pour réduire leur consommation. Les recettes du SPEDE et du Fonds vert sont intéressantes à envisager dans cette optique. Les outils fiscaux peuvent inclure des taxes ciblées, mais aussi des crédits d'impôt, période de grâce ou des programmes de développement de la main d'œuvre en entreprise.
- Le manque de certitude entourant la continuation du marché du carbone et les protocoles se rattachant au SPEDE. D'autres obstacles sont par ailleurs aussi importants tels que les modifications réglementaires, l'obtention de permis et autorisations du MDDELCC ou autres juridictions provinciales, la sécurisation des sources de réduction, la mise à l'échelle et la démonstration des technologies propres, les coûts à la t. éq. CO₂ des projets de réduction et les autres sources de revenus, etc. Il devient très difficile et irréaliste de penser que l'on va assister à l'émergence d'une industrie des technologies propres dans ce contexte et de répondre à la demande pour des crédits compensatoires des grands émetteurs québécois;
- Le manque de protocoles de crédits compensatoires permettant de générer des crédits au Québec. En tant qu'outil essentiel de réduction des GES, le risque d'un sous-développement du marché du carbone est un obstacle particulier qu'il faut éliminer;

- Le manque de coordination et de concertation entre les ministères impliqués concrètement dans cette cible de réduction des GES (MTQ, MDDELCC, MERN, MFE, MEIE, MAMOT);
- Le peu de temps restant pour atteindre cette cible ambitieuse. L'horizon 2030 demeure un horizon rapproché, et nous devons agir rapidement. Il faut donc mettre en place rapidement des tables interministérielles par protocole/filière industrielle. Ces tables permettront d'accélérer la mise en œuvre de projets de réduction spécifique de promoteurs québécois de technologies propres et de rapidement générer des réductions appuyées par des plans d'affaires maximisant les retombées pour l'économie du Québec;
- Le manque de main-d'œuvre qualifiée du secteur des technologies vertes, formée et compétente dans la mise en œuvre et le développement de projets de réduction des GES;
- L'inertie de changement du parc automobile vers des voitures à faible consommation d'essence, hybride ou électrique et des infrastructures routières favorisant le transport collectif, ainsi que la difficulté de changer les comportements.

7. Conclusion

Réseau Environnement accueille avec enthousiasme la cible de réduction des GES à l'horizon de 37,5 % en dessous du niveau de 1990. Réseau Environnement est d'avis qu'une transition accélérée vers des énergies propres et renouvelables est une nécessité et nous supportons la vision à long terme d'un Québec sans pétrole. Considérant l'urgence d'agir afin de limiter le réchauffement climatique à moins de 2 degrés Celsius ainsi qu'atteindre les cibles fixées, toutes les parties prenantes doivent s'engager dès maintenant dans cette voie.

Réseau Environnement est d'avis que des cibles particulières doivent être établies pour la majorité des secteurs émetteurs ainsi que pour certaines formes d'énergie mobile. Des pistes de cibles particulières sont proposées dans le domaine de la consommation de pétrole, du transport, des matières résiduelles, de la foresterie et de l'efficacité énergétique. Réseau Environnement propose également dans ce mémoire de nombreuses mesures, certaines particulièrement efficaces et peu coûteuses en lien avec ces domaines.

Enfin, Réseau Environnement a identifié plusieurs obstacles qui doivent être surmontés. Le marché du carbone et le Fonds verts nous apparaissent comme étant des outils indispensables dans l'atteinte de la cible, mais aussi afin de surmonter les obstacles. Fixer un prix pour le carbone est essentiel afin de structurer le marché et de rendre compétitives les technologies vertes nous menant vers une économie sobre en carbone. La prévisibilité est essentielle dans cet exercice de structuration du marché. Les cibles déjà en place et fixées par le gouvernement dans certains domaines (comme les matières organiques par exemple) doivent être respectées et maintenues afin de démontrer le sérieux du virage. Le gouvernement doit miser sur l'éducation, non seulement de la population, mais aussi des acteurs impliqués dans ce nécessaire changement.